



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-208

Ottawa, le 10 août 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Aliant Telecom Inc.	202	le 15 juin 2006
Bruce Telecom	120	le 10 juillet 2006
La Compagnie de Téléphone Upton Inc.	39	le 10 juillet 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*